



Commission Départementale Gestion des Compétitions Séniors

Réunion du **27 septembre 2019**

Procès-Verbal N° 5

Président : Pierre Clot

Secrétaire : Francis Couffignal

Présents : Reynès Roger – Marc Chauzy – Henri Perset

Le coordinateur en charge des compétitions : René Cabot

Tirage Cadrage des différentes Coupes

Le Tirage Cadrage Coupe de l'Aveyron, Coupe Technicien Sports Collectifs et Coupe des Réserves Braley a été effectué le vendredi 27 septembre 2019 (voir le site du district).

Les matchs se joueront le week end du 12 et 13 octobre 2019 sur le terrain du premier nommé.

Courrier ligue

Tirage du 4^{ème} tour de la Coupe de France, les matchs auront lieu le 28 et 29 septembre 2019.

Départementale 1

Le match St Affrique 2 – Milau SO 1 prévu initialement le dimanche 6 octobre 2019 à 15h00 se jouera le samedi 5 octobre 2019 à 18h00 sur le stade St Affrique (accord de Millau).

Le match Rignac 1 – Bas Rouergue 1 prévu initialement le samedi 5 octobre 2019 à 20h00 se jouera le même jour mais à 20h30 en raison du lever de rideau de l'équipe 2.

Le match Ba Rouergue 1 – Pays Alzuréen du 28 septembre 2019 est reporté à une date ultérieure en raison de la qualification de Bas Rouergue en coupe de France.

Départementale 4

Le match Laissac 1 – St Affrique 3 prévu initialement le samedi 5 octobre 2019 à 20h00 se jouera le samedi 5 octobre 2019 à 21h00 sur le stade de Laissac compte tenu que l'équipe 2 joue en lever de rideau à 19h00 (décision de la CDGCS suite au refus de St Affrique).

Le match Bas Rouergue 2 – Rignac USP 2 du 5 octobre 2019 est inversé le match aller aura lieu le samedi 5 octobre 2019 à 18h30 sur le stade de Rignac et le match retour aura lieu le samedi 14 mars 2020 à 20h00 à Lunac.

Le match Salles Curan/Curan 2 – Vabres l'Abbaye 2 prévu initialement le samedi 28 septembre 2019 à 20h00 se jouera le vendredi 27 septembre 2019 à 20h30 à Salles Curan (accord de Vabres l'Abbaye).

Le match St Julien de Rodelle 1 – Canet Prades de Salars 1 prévu initialement le dimanche 6 octobre 2019 à 15h00 est reporté au dimanche 13 octobre 2019 à 15h00 (accord de St Julien).

Départementale 5

Le match Réquista 3 – Pareloup Céor 2 - prévu initialement le dimanche 29 septembre 2019 à 15h00 se jouera le vendredi 27 septembre 2019 à 21h00 sur le terrain de Robert Fournier à Réquista (accord de Réquista). **La demande de modification ayant été faite hors délai une amende de 30€ sera appliquée au club de Pareloup Céor.**

Le match Sauclières 1 – St Rome du Tarn non joué le 22 septembre 2019 en raison des intempéries est reporté au dimanche 27 octobre 2019 à 15h00.

Départementale 6

Le match Rignac USP 3 – Les Rives ES 2 prévu initialement le dimanche 6 octobre 2019 à 15h00 se jouera le vendredi 4 octobre 2019 à 20h30 (accord des Rives).

Le match Dourdou/Vallon 3 – Haut Levezou 3 prévu initialement le samedi 28 septembre 2019 à 20h00 se jouera le vendredi 27 septembre 2019 à 21h00 sur le terrain de Nauviale (accord de Dourdou). **La demande de modification ayant été faite hors délai une amende de 30€ sera appliquée au club de Haut Levezou.**

Le match Campuac/Golinac 2 – Méridienne d'Olt 3 du samedi 28 octobre 2019 est reporté au vendredi 11 octobre 2019 à 21h00. **La demande de modification ayant été faite hors délai une amende de 30€ sera appliquée au club de Campuac/Golinac.**

Le match Moyrazès 2 – Costecalde Lestrade 2 du samedi 28 septembre 2019 est inversé le match aller aura lieu le vendredi 27 septembre 2019 à 21h00 à Costecalde, le match retour se jouera le samedi 8 février 2020 à 20h00 sur le terrain de Moyrazès. **La demande de modification ayant été faite hors délai une amende de 30€ sera appliquée au club de Costecalde Lestrade.**

Rappel : Toute demande de report de matchs faite hors délai (si accordé par la CDGCS) une amende de 30€ sera appliquée (annexe 5 art 42 des règlements généraux).

Toute demande de report de match devra impérativement être faite par Footclub.

Forfaits

Le match Pareloup Céor 2 – Druelle 3 **championnat D5 poule B** du 21 septembre 2019 :

1^{er} forfait de Druelle 3 : Amende : 50€.

Le match Naucelle – Le Vibal **championnat féminine D2 poule B** du 21 septembre 2019 :

1^{er} forfait du Vibal : Amende : 50€.

Le match Villeneuve/Toulonjac/Foot Rouergue 2 – Druelle/Foot Vallon 2 **championnat U17**

D3 poule A du 21 septembre 2019 : 1^{er} forfait de Villeneuve/Toulonjac/Foot Rouergue 2 :

Amende : 50€.

Retrait d'une Equipe régulièrement engagée

Championnat **U19** interdistrict : **retrait de l'équipe AS Stéphanoise (82) : Amende : 45€**

Championnat **U17 D1** : **retrait de l'équipe de Rieupeyroux : Amende : 45€**

Championnat **U15 D1** : **retrait de l'équipe de FC Sources/St Laurent : Amende : 45€**

Le secrétaire